



Rupture anticipée de cdd, conseil des prud'hommes

Par **marionnette3000**, le **23/01/2010** à **13:59**

Bonjour,

Mes anciens employeurs ont rompu de manière anticipée mon cdd sans faute légitime.

Cela dure depuis plus d'un an entre avocats, prud hommes mais cette fois l'audience sera plaidée en mars.

Cependant, mes anciens employeurs (des particuliers) se retournent contre moi en disant que j'aurais mis moi même la date de fin de contrat sur mon exemplaire, hors même si c'est de ma main je l'ai fait en leur présence et cela n'a pas été contesté lors de la première audience en prud hommes, il l'ont donc reconnu.

Ils ont et je ne sais pas comment un exemplaire du contrat mais sans date de fin...est-ce un faux??

ils demandent donc des dommages et intérêts....

a votre avis, comment cela va se passer??

de plus, ils ont une lettre de leur voisine qui soi disant m'aurait entendu dire de véritables bêtises, et surtout que j'aurais mis une date de fin pour obtenir un pret immo, j'ai donc envoyé la copie de mon pret immo qui date de 6 mois avant mon embauche...pour prouver qu'ils disent des bêtises!

merci de m'éclairer je suis très inquiète!